

FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE

22 RUE ESQUIROL

75013 PARIS

Etats Financiers

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Attestation

Etat exprimé en euros

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'association **FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE**, pour l'exercice du **01/09/2022** au **31/08/2023**, et conformément aux termes de notre lettre de mission et à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 893 365	euros
Total des produits :	2 631 329	euros
Excédent de l'exercice :	1 169 789	euros

Fait à Lyon,
Le 8 octobre 2023

Fares AOUCHICHE,
Expert-comptable

FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE

BILAN AU 31 AOUT 2023

ACTIF		31/08/2023	31/08/2022	PASSIF		31/08/2023	31/08/2022
ACTIF IMMOBILISE		1 025 139,74	94 451,46	FONDS PROPRES		1 748 562,03	578 773,07
Logiciels	57 296,05			Fond associatif	578 773,07		
Fonds commercial SCR	12 195,92			Report à nouveau	0,00		
Bâtiments	918 091,62			Résultat de l'exercice	1 169 788,96		
Agencements, installations	0,00						
Mat. de bureau et informatique	30 527,94						
Mobilier	6 083,33						
Dépôts et cautionnements	944,88						
ACTIF CIRCULANT		868 224,92	621 928,92	AUTRES DETTES		144 802,63	137 607,31
Stocks de marchandises	17 521,00			Dettes fournisseurs & c. rattach.	10 929,55		
Créances usagers	52 777,00			Dettes fiscales et sociales	53 854,60		
Autres créances	4 862,89			Autres dettes	8 466,02		
Valeurs mobilières de placement	0,00			Produits constatés d'avance	71 552,46		
Disponibilités	782 971,88						
Charges constatées d'avance	10 092,15						
TOTAL		1 893 364,66	716 380,38	TOTAL		1 893 364,66	716 380,38

FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE

DETAIL DE CERTAINS COMPTES DE BILAN AU 31 AOÛT 2023

ACTIF

AUTRES CREANCES 4 862,89

URSSAF	83,55
Produits à recevoir	4 779,34

DISPONIBILITES 782 971,88

Crédit Mutuel	554 111,56
Crédit Mutuel SCR	18 168,10
Crédit mutuel CAT	200 000,00
Caisse	724,22
Intérêts bancaires à recevoir	9 968,00

PRODUITS A RECEVOIR 4 779,34

Redevances	1 292,00
Subvention FISF	1 312,50
Remboursements fournitures bureau	2 174,84

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 10 092,15

Hébergement site internet et maintenance info.	5 023,10
Dépenses ICE	4 000,00
Locations matériels	842,14
Organisation Divers tournois	226,91

**DETAIL DE CERTAINS COMPTES DE BILAN
AU 31 AOUT 2023**

PASSIF

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES 10 929,55

Comptes fournisseurs	3 329,55
Fournisseurs, factures non parvenues	7 600,00

DETTES FISCALES ET SOCIALES 53 854,60

Congés payés	25 265,00
Personnel, primes 13ème mois et autres	3 570,00
KLESIA Retraite	2 606,11
Humanis Prévoyance	572,69
Mutuelle Crédit Mutuel	278,80
Charges sociales sur congés payés	10 105,00
Taxes sur les salaires	3 500,00
Formation continue	2 806,00
Charges sociales sur primes 13ème mois et autres	1 428,00
Etat, retenue à la source	1 023,00
Impôts locaux	2 700,00

AUTRES DETTES 8 466,02

Charges à payer	8 466,02
-----------------	----------

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 71 552,46

Ventes abonnements Scrabblorama	31 267,16
Aix	40 285,30

FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE

COMPTES DE RESULTAT COMPARATIF AU 31 AOÛT 2023

	<u>AU 31.08.23</u> <u>12 mois</u>	<u>AU 31.08.22</u> <u>12 mois</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 120 981,63	1 038 724,08
Licences	366 553,00	350 876,00
Affiliations	35 841,00	33 269,00
Droits d'engagement	589 926,75	474 441,25
Redevances tournois homologués	65 977,00	50 690,00
Subventions	0,00	69 747,74
Autres produits	58 728,88	56 352,09
Transferts de charges et repr.prov.	3 955,00	3 348,00
CHARGES D'EXPLOITATION	1 399 809,63	999 289,31
Variation de stock	8 229,00	-5 258,00
Achats	11 200,87	8 183,15
Services extérieurs	81 730,04	69 459,20
Autres services extérieurs	288 798,01	175 429,25
Impôts et taxes	81 871,99	20 902,20
Charges de personnel	389 451,89	362 338,72
Arbitrages, organisations, dotations	414 765,60	310 723,82
Autres charges de gestion courante	16 186,66	0,00
Dotations aux amort. et prov.	107 575,57	57 510,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	-278 828,00	39 434,77
RESULTAT FINANCIER	10 347,75	839,08
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 438 269,21	-20 437,62
EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 169 788,96	19 836,23
INSUFFISANCE DE L'EXERCICE		

FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	AU 31.08.23	AU 31.08.22
	12 mois	12 mois
LICENCES	366 553,00	350 876,00
Joueurs	366 553,00	350 876,00
AFFILIATIONS	35 841,00	33 269,00
Clubs	31 621,00	29 489,00
Clubs Scolaires	4 220,00	3 780,00
DROITS D'ENGAGEMENT	589 926,75	474 441,25
Championnat de France - Interclubs	9 955,00	8 705,00
Championnat de France - Finale	23 547,50	0,00
Championnat de France individuel & Phases 1.2.3.	30 856,00	28 508,00
Championnat de France Vermeil	25 783,00	23 520,00
Championnat de France Scolaire	16 670,00	0,00
Championnat et Open de France Classique	5 043,00	4 441,00
Simultané Mondial	14 948,00	12 216,00
Simultané Mondial Blitz	3 308,00	3 220,00
Simultané mondial semi-rapide	7 116,00	6 180,00
Simultané de France permanents	102 534,00	91 601,50
Vichy	163 706,25	166 514,00
Cannes	65 128,50	0,00
Aix-les-Bains	105 288,50	116 002,75
La Rochelle	7 989,00	0,00
Tournois solidaires	8 054,00	13 533,00
REDEVANCES TOURNOIS HOMOLOGUES	65 977,00	50 690,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	69 747,74
Subventions Fonds de solidarité	0,00	46 972,00
Subventions Urssaf Covid	0,00	22 109,00
Subventions Aides apprentis	0,00	666,74
TRANSFERTS DE CHARGES & REPRISE PROV.	3 955,00	3 348,00
Reprise sur dépréciation des stocks	530,00	3 348,00
Remboursement Formations	3 425,00	0,00
AUTRES PRODUITS	58 728,88	56 352,09
Ventes Scrabblorama	54 336,53	54 484,86
Publicité sponsors	1 305,00	685,00
Produits divers gestion courante	3 087,35	1 182,23
PRODUITS FINANCIERS	10 347,75	839,08
Produits de val. mobilières	10 347,75	839,08
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500 000,00	35 165,60
Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00
Autres produits exceptionnels	0,00	35 165,60
TOTAL DES PRODUITS	2 631 329,38	1 074 728,76

FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	<u>AU 31.08.23</u> <u>12 mois</u>	<u>AU 31.08.22</u> <u>12 mois</u>
SCR VARIATION DES STOCKS DE M/SES	8 229,00	-5 258,00
ACHATS	11 200,87	8 183,15
Électricité	2 054,64	1 400,60
Petit outillage et produits d'entretien	1 570,57	95,87
Fournitures de bureau	1 264,31	1 283,87
Fournitures informatiques	4 634,95	3 504,01
Fournitures promotionnelles	1 676,40	1 898,80
SERVICES EXTERIEURS	81 730,04	69 459,20
Locations matériels	17 877,81	18 570,16
Gestion Assoconnect	6 343,20	12 703,05
Location & charges bureau Marseille	3 136,68	3 136,68
Location entrepôt	3 687,06	2 891,85
Charges de copropriété Paris	12 209,59	10 068,09
Entretien immobilier	7 286,29	0,00
Entretien et réparations du matériel	14 583,68	9 119,71
Assurances	15 366,05	12 879,98
Documentation	239,68	89,68
Cotisations	1 000,00	0,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	288 798,01	175 429,25
Honoraires	87 060,42	13 008,94
SCR Honoraires Rédactions	30 375,00	30 375,00
SCR Publications IME	33 319,34	27 955,67
Site internet et logo	21 690,00	0,00
Frais CA, AG et commissions	38 141,94	57 137,80
Déplacements et frais déménagement	9 129,99	0,00
Affranchissements, téléphone	24 505,80	21 346,79
SCR Poste et Telecom	7 771,96	8 162,79
Prestations extérieures	8 589,99	2 851,00
SCR Prestations Abomarques	13 334,56	10 301,77
Dons, cadeaux	2 703,45	1 779,88
Services bancaires	542,24	457,10
Transports de biens et du personnel	1 562,32	2 052,51
Formation	10 071,00	0,00

FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	<u>AU 31.08.23</u> <u>12 mois</u>	<u>AU 31.08.22</u> <u>12 mois</u>
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	81 871,99	20 902,20
Formation continue	5 965,18	6 222,20
Taxe sur les salaires	6 226,00	5 952,00
Taxe Foncière	1 833,98	2 815,00
Taxe d'habitation et taxe bureau IDF	5 730,83	5 913,00
Droits d'enregistrement	62 116,00	0,00
CHARGES DE PERSONNEL	389 451,89	362 338,72
Salaires et indemnités	271 964,36	263 194,11
Congés payés (variation)	5 610,00	-722,00
URSSAF	75 762,39	69 534,52
Retraite	21 681,03	20 420,63
Prévoyance	2 788,48	2 653,69
Mutuelle	1 636,60	1 551,60
Charges sociales s/ primes 13e mois	118,00	-77,00
Charges sociales s/congés payés	2 242,00	-1 763,00
Autres charges de personnel	2 476,15	2 501,87
Tickets restaurants	5 172,88	5 044,30
ARBITRAGE, ORGANISATION, DOTATION	414 765,60	310 723,82
Vichy	129 752,94	136 653,09
Championnat de France	37 961,99	0,00
Championnat de France Interclubs	18 596,06	19 115,51
Championnat de France scolaire	27 646,56	6 988,87
Aix-les-Bains	108 718,51	132 871,00
Cannes	50 710,40	0,00
Grand Prix	1 600,00	0,00
Epreuves et interclubs classiques	10 099,80	4 496,73
Simultanés handicap et mondial	8 882,00	6 631,50
La Rochelle	11 082,22	0,00
Jeux Francophonie	7 304,44	0,00
Tournois solidaires	94,48	3 967,12
Interclubs européens	2 316,20	0,00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	107 575,57	57 510,97
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 186,66	0,00
Autres charges	16 186,66	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 730,79	55 603,22
Championnat du monde et France	59 383,75	55 603,22
Valeur nette comptable actifs cédés	2 347,04	0,00
TOTAL DES CHARGES	1 461 540,42	1 054 892,53

ANNEXE

SOMMAIRE

- 1. INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION**
 - a. Informations générales
 - b. Informations liées à l'exercice

- 2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE**
 - a. Changements de méthodes et dérogations comptables
 - b. Evaluation des immobilisations et amortissements
 - c. Evaluation des stocks et en-cours
 - d. Evaluation des créances et dettes

- 3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF**
 - a. Immobilisations brutes
 - b. Amortissements des immobilisations
 - c. Echéances des créances
 - d. Autres postes du bilan actif

- 4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF**
 - a. Fonds associatif sans droit de reprise
 - b. Provisions
 - c. Echéances des dettes
 - d. Autres postes du bilan passif
 - e. Fonds dédiés
 - f. Subventions d'investissements
 - g. Variation des fonds propres

- 5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**
 - a. Crédit bail
 - b. Ventilation des produits
 - c. Transferts de charges
 - d. Produits et charges exceptionnels
 - e. Analyse du résultat

- 6. AUTRES INFORMATIONS**
 - a. Valorisation des contributions volontaires en nature
 - b. Engagements financiers
 - c. Dettes garanties par des sûretés réelles
 - d. Effectif moyen
 - e. Rémunération des dirigeants
 - f. Informations à caractère fiscal
 - g. Autres informations significatives

1 INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

a. Informations générales

Fondée en octobre 1972 sous la dénomination initiale de FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE (FFSc), elle a pour objet de développer l'enseignement et la pratique du jeu de Scrabble francophone, sous toutes ses formes et en tout lieu, en tant que sport de l'esprit, loisir et activité éducative.

En particulier, la FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE propose de rapprocher et réunir les débutants et les initiés, de multiplier les contacts humains notamment par la création et le développement de clubs et de comités régionaux, et de susciter une émulation par l'organisation de compétitions locales, régionales, nationales et internationales.

Pour cela, la FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE mobilise son équipe (salariée), et s'appuie sur des bénévoles qui apportent du temps et des compétences pour les prises de décisions, notamment lors des conseils d'administration.

La FFSC mobilise des ressources financières pour assurer son fonctionnement. Elles prennent la forme de licences joueurs ou affiliation clubs. Elle organise également des compétitions ou festivals pour lesquels elle perçoit des redevances ou frais d'inscription lui permettant d'en assurer le bon déroulement et de couvrir les dépenses de promotion, d'organisation et de récompense de ces manifestations.

b. Informations liées à l'exercice

Total bilan :	1 893 365
Total des Produits :	2 631 329
Excédent de l'exercice	1 169 789
Durée de l'exercice :	12 mois

Comme nous l'avons évoqué lors du bilan 2021-2022, la reprise se confirme, mais reste timide. Des changements d'habitude ont été constatés depuis les crises sanitaire et économique : les joueurs se déplacent moins loin, moins longtemps. L'offre et les services proposés doivent donc être adaptés en conséquence.

Une décision avait été prise par l'équipe dirigeante en place en 2021 : celle de vendre le siège rue Raynouard, pour acheter un local plus petit, mais mieux adapté aux besoins actuels de la FFSc.

L'opération s'est réalisée sur cet exercice 2022/2023, ce qui amène un résultat exceptionnel important.

En parallèle, beaucoup d'investissements ont été réalisés sur cet exercice : renouvellement d'une bonne partie du parc informatique des festivals fédéraux, acquisition de vidéoprojecteurs et d'écrans (afin d'économiser par la suite sur les frais de teneurs de tableaux), acquisition de boîtiers permettant d'organiser des duplex en direct, passage de la téléphonie sur Microsoft, création d'un site grand public, achèvement du Duplitop 8 et de l'application ClassiJeu.

Gageons que toutes ces dispositions prises par le nouveau Bureau Directeur permettra de faire revenir les joueurs à la compétition, mais aussi d'accrocher un plus large public qui viendra par la suite faire grossir les rangs des licenciés.

L'avenir nous le dira !

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

2 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a. Changements de méthodes et dérogations comptables

Non applicable.

b. Evaluation des immobilisations et amortissements

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds Commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'association considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Le fonds avait été acquis en 1999 par la société PROMOLETTRES (absorbée par la FFSc en 2018).

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Logiciels	L	Durée :	3 à 4 ans
Bâtiment (ventilé par composants)	L	Durée :	15 à 50 ans
Installations et agencements	L	Durée :	10 ans
Matériel informatique	L	Durée :	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	L	Durée :	4 à 10 ans

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Le nouvel immeuble acquis par la FFSc a fait l'objet d'une ventilation par composants. Chaque composant est identifié et fait l'objet d'un amortissement en fonction de sa durée d'utilisation.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

c. Evaluation des stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais

proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d. Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à la valeur comptable.

Les créances dont la valeur nominale de remboursement a diminué, ont fait l'objet, quand celle-ci est réversible, d'une provision pour dépréciation.

3 NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

a. Immobilisations brutes (K€)

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Immobil. incorporelles	199	45	0	244
Immobilisations corporelles	441	995	379	1 057
Immobilisations financières	1	0	0	1
TOTAL	641	1 040	379	1 302

b. Amortissements des immobilisations (K€)

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	111	63	0	174
Immobilisations corporelles	435	47	379	103
TOTAL	546	110	379	277

c. Echéances des créances (K€)

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances usagers	53	53	0
Autres créances	5	5	0
TOTAL	58	58	0

d. Autres postes du bilan actif

Produits à recevoir	5	K€
Charges constatées d'avance	10	K€

4 NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

a. Fonds associatif sans droit de reprise

Le fonds associatif de la Fédération Française de Scrabble s'élève à 578 773 € au 31 août 2023. Il est sans droit de reprise.

b. Provisions (K€)

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin de l'exercice
Stocks	3	0	1	2
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	3	0	1	2

c. Echéances des dettes (K€)

	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an & - 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts établi. de crédit (1)	0	0	0	0
Fournisseurs, comptes rattachés	11	11	0	0
Dettes fiscales et sociales	54	54	0	0
Autres dettes	8	8	0	0
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	73	73	0	0

(1) dont concours bancaires :	0	K€
-------------------------------	---	----

d. Autres postes du bilan passif

Charges à payer	65	K€
Produits constatés d'avance	72	K€

e. Fonds dédiés

Non applicable.

f. Subventions d'investissements

Non applicable.

g. Variation des fonds propres (K€)

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent avant répartition du résultat	579
Variations de l'exercice (+ ou -)	
Fonds associatif	
Résultat de l'exercice (excédent)	1 170

Fonds propres à la clôture de l'exercice avant répartition du résultat	1 749

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs SDR	558 937	19 836			578 773
Fonds propres SDR					
Fonds associatifs ADR					
Fonds propres ADR					
Ecart de réévaluation sur biens SDR					
Ecart de réévaluation sur biens ADR					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	19 836	-19 836	1 169 789		1 169 789
Situation nette	578 773	0	1 169 789	0	1 748 562
Fonds propres consommables					
Subventions d'invest. sur biens non renouvelables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
Droit des propriétaires-commodat					
TOTAL	578 773	0	1 169 789	0	1 748 562

5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

a. Crédit bail (K€)

Non applicable.

b. Ventilation des produits (K€)

Licences joueurs	367
Affiliations clubs	36
Droits d'engagement	590
Redevances tournois homologués	66
Autres produits	4
Secteur lucratif	54
Transfert de charges	3
Reprise de provisions	1
Produits financiers	10
Produits exceptionnels	1 500

c. Transferts de charges

Ils s'élèvent à 3K€. Ils concernent des remboursements de frais de formations.

d. Produits et charges exceptionnels

La FFSc a cédé ses locaux détenus depuis 1997 au cours de l'exercice pour 1.500 K€. Cet immeuble ayant été amorti en intégralité, la plus-value s'élève à 1.500 K€.

La FFSc a employé une partie de ces fonds afin d'acquérir de nouveaux locaux plus petits et plus fonctionnels.

e. Analyse du résultat (K€)

Résultat d'exploitation	- 278
Résultat financier	10
Résultat courant avant impôt	- 268
Résultat exceptionnel	1 438
Résultat net de l'exercice	1 170

6 AUTRES INFORMATIONS

a. Valorisation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature concernent les heures réalisées par les bénévoles pour l'administration de l'association, lors des commissions ou lors de la gestion des festivals. La valorisation n'a pas pu être réalisée pour cet exercice.

b. Engagements financiers (K€)

	Donnés	Reçus
Engagements de retraite (1)	100 794 €	

(1) La méthode de calcul utilisée est la méthode prospective proratisée. La provision pour indemnité de départ à la retraite a été calculée compte tenu des modalités prévues par la Convention Collective des métiers ECLAT avec un taux de progression annuel des salaires de 1 % et un taux de rotation du personnel faible. L'âge de départ à la retraite est présumé être 65-67 ans. Le taux d'actualisation est fixé à 3,80 %. La table de mortalité retenue est l'INSEE 2022. Le taux moyen des charges patronales retenu est de 45 % pour les cadres et 43 % pour les non-cadres.

c. Dettes garanties par des sûretés réelles

Non applicable.

d. Effectif moyen

Effectif moyen	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'Association
. Cadres	3	
. Agents de maîtrise et techniciens	2	
. Employés	1	
. Ouvriers		
	-----	-----
TOTAL	6	
Dont contrats aidés	0	

e. Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006 oblige les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50.000 € à publier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Conformément à l'article R 123 – 198 1° du Code de Commerce cette information n'est pas fournie dans l'annexe des comptes annuels car elle permettrait d'identifier la situation des membres du collège concerné.

f. Informations à caractère fiscal

L'association n'est plus soumise aux impôts commerciaux sur son activité lucrative.

La FFSc bénéficie de la franchise sur les impôts commerciaux, son activité lucrative étant inférieure à ce seuil.

g. Autres informations significatives

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

// Etats Fiscaux

Désignation de l'entreprise		FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE										22 RUE ESQUIROL		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise												75013 PARIS			
SIRET		3 0 7 2 5 8 7 0 7 0 0 0 4 0													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent *		12	
												Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
												31082023		31082022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012									12 196		
		014		016											
	Immobilisations corporelles*	028		030											
	Immobilisations financières* (1)	040		042											
	Total I (5)	044		048									12 196		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052											
		060		062									25 220		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070										11 295	
		072		074										3 943	
	Valeurs mobilières de placement	080		082											
	Disponibilités	084		086										5 563	
	Charges constatées d'avance *	092		094											
	Total II	096		098									46 022		
	Total général (I + II)	110		112									58 218		
PASSIF												Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120									
	Ecart de réévaluation					124									
	Réserve légale					126									
	Réserves réglementées*					130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)					132									
	Report à nouveau					134						(90 844)			
	Résultat de l'exercice					136						(13 704)			
	Subventions d'investissement					137									
	Provisions réglementées					140									
	Total I					142						(104 548)			
Provisions pour risques et charges					154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166						969			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)					172						129 634			
	Produits constatés d'avance					174						32 163			
Total III					176						162 766				
Total général (I + II + III)					180						58 218				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4) Dont dettes à plus d'un an		195							
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182							
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184							

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
						⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE**Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	107 743		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984	107 743		
Déficits de l'exercice						860			
Total des déficits restant à reporter						870	107 743		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : FEDERATION FRANCAISE DE SCRABB		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01092022 et clos le : 31082023		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 0 | 8 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET 3 | 0 | 7 | 2 | 5 | 8 | 7 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE**

ADRESSE (voie) **22 RUE ESQUIROL**

CODE POSTAL **75013** VILLE **PARIS**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique	<input type="checkbox"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="checkbox"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="checkbox"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="checkbox"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="checkbox"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="checkbox"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="checkbox"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="checkbox"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01092022** et clos le **31082023** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE
22 RUE ESQUIROL

Identification du destinataire

75013 PARIS

Insp. IFU

N° dossier

30725870700040

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF Désignation du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : BDO Lyon 28 Rue de la République 69002 LYON 0472610576
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A Paris, le 08102023

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **FEDERATION FRANCAISE DE SCRABBLE**
et Date de clôture de l'exercice **31082023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice